



## Séance du 11 février 2025

<b>Membres en exercice :</b>	<i>onze février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur ROMIEU Serge à la Salle du Conseil Municipal</i>
<b>9</b>	
<b>Présents : 6</b>	
<b>Votants : 7</b>	<b>Présents :</b> Monsieur ROMIEU Serge, Madame PIEJOUJAC Michèle, Monsieur GRAVIL Guy, Monsieur NOUET Nicolas, Monsieur PRADIER Julien, Monsieur DENISET Marc
<b>Pour: 7</b>	<b>Représentés:</b> Madame BONHOMME Isabelle représentée par Monsieur ROMIEU Serge
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b> Monsieur JOUVE Yannick
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Absents:</b> Monsieur MOURGUES Maxime
	<b>Secrétaire de séance:</b> Madame PIEJOUJAC Michèle

### **Objet: Programme travaux ONF 2025 : forêt sectionale de Villeneuve - DE\_2025\_002**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire en 2024 de programmer des travaux en forêt sectionale de Villeneuve.

Le montant estimatif du programme 2025 présenté par l'Office National des Forêts - Agence de Lozère est de **33 720,00 € HT**.

Il s'agit des opérations suivantes :

#### **Travaux sylvicoles subventionnables**

Travaux préalables à la plantation : confection de potets, fourniture de plants de pin sylvestre, protection contre la gibier, régénération par plantation.

Localisation : 18.u

Montant : 20 830,00 € HT

#### **Travaux sylvicoles subventionnables**

Travaux préalables à la plantation : confection de potets, fourniture de plants de pin sylvestre, protection contre le gibier, régénération par plantation,

Localisation : 17.u

Montant : 3 260,00 € HT

#### **Travaux d'infrastructure**

Réseau de desserte : entretien des lisières

Localisation : piste forestière de combelonge et piste forestière du relais

Travaux d'entretien de route en terrain naturel : reprise coupe d'eau et évacuation

Localisation : piste parcelle 3 et 5, piste parcelle 8, 10, 12)

Montant : 6 890,00 € HT

#### **Travaux sylvicoles subventionnables**

Dégagement manuel de plantation

Localisation : 7.u

Montant : 2 740,00 € HT

**TOTAL : 33 720,00 € HT**

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Donne son avis favorable** uniquement l'opérations inscrite ci-dessus de :  
- Dégagement manuel de plantation (localisation 7.u) pour un montant estimatif de **2 740,00€ HT**
- **Précise** que les autre opérations seront ajournées.
- **Inscrit** la somme correspondante au budget 2025, soit **2 740,00 € HT**.
- **Sollicite** le Conseil Départemental de la Lozère pour l'octroi d'une aide au taux minimum possible (dans la limite de 50%) sur les natures de travaux éligibles, au titre des mesures d'aide en faveur des forêts des collectivités.
- **Demande** à l'Office National des Forêts de proposer son devis pour l'assistance technique à donneur d'ordre, la maîtrise d'oeuvre ou la réalisation des travaux.
- **Donne le pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à leur exécution.

Pour extrait certifié conforme,  
Mme PIEJOUJAC Michèle, secrétaire



Pour extrait certifié conforme,  
Mr ROMIEU Serge, Maire de Chaudeyrac



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le Recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*